

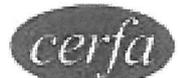


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/05/18

Dossier complet le :

29/05/18

N° d'enregistrement :

2018-3258

1. Intitulé du projet

projet de création de serres agricoles

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA GARNIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MARAIS Dominique (Co-gérant)

RCS / SIRET

3 2 4 4 9 0 0 4 4 0 0 0 2 5

Forme juridique SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares. Terrain d'assiette : 3,25 ha Surface de plancher en projet : 11 827 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une serre à usage agricole de type serre multi-chapelle, d'une surface de 11 827 m².

Les serres seront équipées des réseaux nécessaires à l'exploitation (irrigation, électricité, évacuation des eaux pluviales). Elles ne seront pas chauffées.

La régulation des eaux pluviales d'événements exceptionnels sera assurée par l'aménagement d'un bassin d'orage existant.

Une zone de stationnement des véhicules sera aménagée (empiètement nivelé - pas d'imperméabilisation nouvelle) à l'Ouest de la nouvelle structure.

4.2 Objectifs du projet

La construction de la serre s'effectuera dans un objectif de développement économique de la SCEA, en pérennisant et augmentant la production maraîchère pleine terre sous tunnel déjà présente sur site.

L'implantation des serres est projeté sur un espace d'ores et déjà maraîcher, exploité par la SCEA. Il est prévu en continuité de serres et bâtiments techniques existant, limitant de fait la consommation d'espace.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant du terrassement, un décapage aura lieu sur la partie la plus haute afin d'aplanir le site selon une côte basse du terrain naturel actuel (99.16). En partie haute (100.30), le procédé reviendra à décaisser sur ± 114 cm.

La structure des serres sera tubulaire en acier galvanisé. Les parois et la couverture seront en films polyéthylène.

La terre végétale décapée en début de travaux sera régalée sur les parcelles exploitées, il n'y aura pas d'excédant de matériaux. Les travaux se feront aux heures ouvrables sur une durée de 5 mois environ.

Un aménagement du bassin d'orage actuel assurera la régulation des eaux pluviales - un dossier d'incidences sur l'eau et les milieux aquatiques est instruit en parallèle par la DDTM44.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la serre sera utilisé pour la culture maraîchère.

Aucun système de chauffage ni d'émission lumineuse ne sera mis en place dans les serres.

Aucune eau usées ne sera produites par le projet.

Les eaux de drainage excédentaires seront évacuées vers le milieu naturel.

Les eaux pluviales seront régulées conformément au dispositions réglementaires à 3 l/s/ha, via le bassin d'orage actuel, aménagé en fonction des dispositions décrites dans le dossier "loi sur l'eau".

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s):

- Déclaration Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.2 2° supérieur à 1 ha mais inférieur à 20 ha (D))

Article R214-1.

- Permis de construire : 04419818 Z1032

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface parcelle BM 113	29 903 m ²
Emprise au sol totale de la serre	11 827 m ²
Surface stabilisée complémentaire (voirle + parking)	1 520 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

La Grand Maison
44840 Les Sorinières

Coordonnées géographiques¹ Long. : 1° 49' 00" 00 Lat. 47° 14' 33" 50

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) f° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation naturelle ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 4,2 km au Nord du projet, il s'agit du site "estuaire de la Loire" référencé FR5200621.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendré-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité maraîchère actuelle sera développée. Elle nécessitera l'utilisation pour l'irrigation des eaux du forage historique de l'exploitation datant de septembre 1976, référencé BSS001JQSF. Cet ouvrage fait déjà l'objet d'un suivi.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de drainage excédentaires seront évacuées vers le milieu naturel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est nu, d'ores et déjà exploité en agriculture maraîchère.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà exploité en agriculture intensive, il ne représente pas une halte ou un site de nourrissage, notamment pour l'avifaune. Il n'abrite pas d'arbres, ne borde pas d'espaces boisés et est exempt de zones humides reconnues.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF I la plus proche : 520014626 "Prairies humides et coteaux boisés a portillon" à 2,7 km au Nord-Ouest ZNIEFF II la plus proche : 520013002 "Forêt de touffou" à 1,2 km au Sud-Ouest
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est actuellement cultivée
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Il ne sera pas utilisé de pesticides, uniquement des intrants fertilisant.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité agricole sur place sera intensifiée, induisant une augmentation du trafic de véhicules agricoles, des véhicules lourds (poids lourds de transit des produits maraichers) et des véhicules légers (salariés).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances sonores sont à prévoir aux heures ouvrables : - Durant le chantier de construction des serres - Durant l'exploitation par l'augmentation de l'activité (machinisme agricole, poids lourds, véhicules des salariés)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de drainage excédentaires seront évacuées vers le milieu naturel. Rejet des eaux de pluie dans un ouvrage existant aménagé en fonction des nouvelles conditions décrites dans le dossier d'incidence, conformément aux recommandations du SAGE et à la "Loi sur l'eau".</p> <p>Le projet est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'eau. A ce titre un dossier de déclaration est déposé aux services de la DDTM44, instruit conjointement au projet serre.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les changements de substrats de cultures seront valorisés en interne (broyage, réutilisation en terre) comme c'est le cas actuellement.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité agricole présente sur le site sera favorisée, maintenue à l'abri des aléas climatiques. Le site sera fréquenté uniquement pour les nécessités de l'activité culturelle sous serre.

4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- ZAC Cœur de Ville (ensemble foncier de 14 700 m² en centre-ville à ±2,5 km du projet)
- Aménagement de l'îlot Sanglerie (entre les rues de l'Élan, de la Sanglerie et des Écoles à ±2,2 km du projet)
- Quartier des Vignes (Nord-Est de la commune - 700 logements à ±3,3 km du projet)
- Contournement routier Ouest (horizon 2025 - emplacement inconnu)

4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Aucune consommation d'espaces, la parcelle étant nue et déjà exploitée comme espace agricole maraîcher,
- Nouveau mode d'exploitation permettant la diminution des intrants,
- Aucune haie ne sera détruite ou impactée, aucun impact environnemental du projet n'est à attendre,
- L'augmentation du coefficient de ruissellement est compensé par la régulation des eaux au sein d'un ouvrage dédié,
- Gestion intégrée des eaux pluviales en privilégiant la réutilisation d'un ouvrage existant qui sera adapté selon les besoins détaillés dans le dossier d'incidences sur l'eau,
- Pas de création d'accès, d'impact sur la santé ou la sécurité.

7. Auto-évaluation (obligatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'apparaît pas nécessaire en raison :

- de l'absence d'impact environnemental sur la faune et la flore car le terrain est déjà en culture maraîchères,
- de l'absence d'impact sur les masses d'eau (déclaration Loi sur l'Eau, gestion et régulation des eaux pluviales),
- de l'absence de risque naturel,
- de l'absence d'impact sur le patrimoine naturel, zone à sensibilité particulière, ou patrimoine architectural.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évaluations récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Aux Sournières

le:

23 Mai 2018

Signature


Claude SGA GARNIER.

